



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL ET PLATEFORME
« CONSULTATIONS »

Département fédéral de l'intérieur DFI
Madame Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriel : sandro.guggisberg@blv.admin.ch

Fribourg, le 22 septembre 2026

2026-742

Révision de l'ordonnance du DFI relative aux listes de pays prévues par l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels – Procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

La procédure de consultation citée en titre a retenu toute notre attention.

Par la présente, nous vous informons que le Conseil d'Etat salue le présent projet de modification et n'a pas de proposition de sujets. Il a déposé sa réponse via la plateforme "Consultations".

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Philippe Demierre, Président



Philippe Demierre

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Sophie Perrier, Vice-chancelière d'Etat

Sophie Perrier

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

L'original de ce document est établi en version électronique

Annexe

—

fr_FORM_Reponse_Liste_pays_denrees_objets_usuels

Copie

—

à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF, pour elle et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV;
à la Chancellerie d'Etat.

**Révision de l'ordonnance du DFI relative aux listes de pays prévues par
l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels**

Ouverture de la consultation	22.06.2026
Délai de consultation	13.10.2026
Département compétent	Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Service fédéral compétent	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Organisation compétente	Droit
Adresse	Schwarzenburgstrasse 155, 3004, Bern
Personne de contact	Sandro Guggisberg (sandro.guggisberg@blv.admin.ch), Fabiano Orelli (fabiano.orelli@blv.admin.ch)
Téléphone	

Remarques importantes concernant le traitement

1. Rédigez votre avis directement dans ce document Word. N'utilisez pas de document séparé à cet effet.
2. **Les champs standard sur fond bleu** ne sont pas reprises lors du téléchargement dans Consultations. Veuillez modifier les coordonnées directement dans Consultations.
3. Pour chaque avis enregistré, sélectionnez une option de réponse.
4. La saisie d'un avis est facultative. Toutefois, si vous saisissez un avis, vous devez également sélectionner une option de réponse. Dans le cas contraire, votre saisie ne pourra pas être prise en compte.
5. Ne modifiez pas la mise en forme à l'intérieur des champs de saisie. Les textes situés en dehors des champs prévus à cet effet ne seront pas pris en compte lors du téléchargement. Avant le téléchargement, toutes les modifications suivies dans le document Word doivent avoir été acceptées ou rejetées.
6. Chaque champ de texte peut contenir au maximum 10 000 caractères. Les contenus plus longs seront tronqués.
7. Vous trouverez un guide d'utilisation du modèle Word à l'adresse suivante : [Aide & Contact Télécharger Word](#)
8. Si vous avez des questions, le service spécialisé « Consultations » se tient à votre disposition : consultations@gs-edi.admin.ch

Coordonnées pour l'envoi des avis

Nom de la personne ou de l'organisation	Chancellerie d'État du canton de Fribourg
Abréviation	
Service compétent	
Adresse	Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
Prénom	
Nom	
Numéro de téléphone en cas de questions	
Envoyé le	

**Avis concernant: Révision de l'ordonnance du DFI relative aux listes de pays
prévues par l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels**

Avis général

Sélectionner une réponse	Avis favorable
Explication / Remarque	Le Conseil d'Etat salue le présent projet de modification et n'a pas de proposition de sujets.

Avis détaillé

Section / Titre / Question	Annexe 1 (art. 1) Liste de pays applicable à la viande de bœuf (Bos taurus)
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction d'écorner sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	2 Interdiction de castrer sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Annexe 2 (art. 2) Liste de pays applicable à la viande de porc
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction de couper la queue sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction de cisailer les dents sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction de castrer sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Annexe 3 (art. 3) Liste de pays applicable à la viande de poulet et de dinde
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction de couper le bec sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Annexe 4 (art. 4) Liste de pays applicable aux cuisses de grenouilles
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction de sectionner les cuisses de grenouilles sans étourdissement
Texte de l'article / informations complémentaires	La présente liste ne contient pas encore d'entrées.
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Annexe 5 (art. 5) Liste de pays applicable au lait de vache
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction d'écorner sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Annexe 6 (art. 6) Liste de pays applicable aux œufs de poules domestiques (gallus gallus domesticus)
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	

Section / Titre / Question	Interdiction de couper le bec sans anesthésie
Texte de l'article / informations complémentaires	
Sélectionner une réponse	
Contre-proposition (en cas d'« approbation avec modification » ou de « rejet »)	
Explication / Remarque	